

Rwanda-France: François Léotard, ministre de la Défense en 1994, parle

RFI, 3 juillet 2014

Depuis vingt ans, il s'est très peu exprimé sur le génocide de 1994 au Rwanda. Et pourtant, à l'époque, il était le ministre français de la Défense. François Léotard, lors d'un colloque organisé au Sénat le 30 juin par l'association RBF-France Forum de la Mémoire présidée par David Khalfa, s'est prononcé pour la déclassification de toutes les archives concernant le rôle de la France au Rwanda. Aujourd'hui, il en dit plus sur RFI. Et il parle avec la liberté de ton d'un homme qui s'est retiré de la vie politique.

RFI : Commençons par le génocide. Le 27 avril 1994, au plus fort des massacres au Rwanda, deux membres du gouvernement intérimaire rwandais sont reçus à Paris par le gouvernement français. Ils vous demandent de l'aide. Qu'est-ce que vous leur répondez à ce moment-là ?

François Léotard : D'abord ce n'est pas à moi qu'ils ont demandé de l'aide, mais c'est normal, ils ont demandé de l'aide au gouvernement français, surtout au président de la République. Ils ont été reçus à ma connaissance comme ils devaient l'être. Il n'y a pas à ce moment-là de suspension des relations diplomatiques, ni même de rupture a fortiori. Et il y a un dialogue normal. Ce dialogue a commencé bien longtemps avant et s'est intensifié dans la période 90-94 au cours de laquelle les autorités françaises ont sans arrêt mis en garde Monsieur Habyarimana lui-même, et ensuite ceux qui l'ont entouré, contre le parti unique d'abord, contre les violations répétées des droits de l'homme et contre une attitude qui pouvait – on le savait bien et on l'a dit –, mener à des atrocités, à des massacres.

Mais après le 7 avril, date du début du génocide, est-ce que la France continue de livrer des armes au gouvernement intérimaire rwandais ou pas ?

Je vous demande instamment de regarder tous les documents qui sont, ou qui seront publiés, parce que moi je souhaite qu'on les publie tous, pour savoir s'il y a la moindre livraison qui s'est opérée à ce moment-là. Vous pouvez avoir accès à ce qu'on appelle les bleus ministériels, c'est-à-dire les réunions dans lesquelles se trouvent face à face, autour d'une même table, les représentants des divers ministères. Pour faire une livraison d'armes, il faut l'autorisation de plusieurs ministères et cela a toujours été respecté, et par le gouvernement et sous l'autorité du président de la République.

Donc vous dites, pas de livraisons d'armes françaises après le 7 avril. En avril et en mai 1994, le chef de la mission militaire de coopération, le général Huchon, reçoit régulièrement à Paris le colonel Kayumba du ministère rwandais de la Défense et le lieutenant-colonel Rwabalinda de l'état-major des Forces armées rwandaises (FAR). Est-ce que cette mission militaire de coopération aurait pu soutenir les FAR à votre insu ?

Je ne le pense pas. Je pense surtout que le contact devait être maintenu avec toutes les parties, y compris avec le FPR [Front patriotique rwandais] que vous ne citez pas dans votre propos, pour éviter que ça ne finisse pas, malheureusement comme ça a fini, du fait de l'effondrement d'ailleurs des forces armées rwandaises.

Le 6 mai 1994, le capitaine Paul Barril, l'ancien gendarme français de l'Elysée, part au Rwanda avec quelques hommes de confiance pour former des com-

mandos rwandais dans la guerre contre le FPR. C'est une initiative privée, mais à ce moment-là est-ce que vous êtes au courant ?

Vous êtes journaliste. Monsieur Barril n'est pas un des gendarmes de l'Elysée comme la plupart de vos confrères le disent. Paul Barril monte une entreprise privée. Il fait ses affaires. J'imagine que les services de renseignements devaient avoir connaissance des activités de Paul Barril comme des activités de tous les trafiquant d'armes. Ça se sait, les gens peuvent le savoir. Mais ne me demandez pas si Monsieur Barril était mandaté par le gouvernement français. Ça c'est totalement faux.

Mais simplement en tant que ministre de la Défense à l'époque, vous êtes au courant qu'il part au Rwanda ?

On savait qu'il tournait dans le coin. Moi, vous savez, j'avais les notes d'informations et de la gendarmerie nationale et de la DGSE, et après, de ce qu'on a appelé la Direction du renseignement militaire, je ne les ai pas toutes en tête naturellement. Je souhaite qu'elles vous soient ouvertes. Je ne peux pas dire plus.

Depuis le 21 avril, un embargo de l'ONU empêche à ce moment-là la France et tous les autres pays du monde de livrer des armes au Rwanda, est-ce que à ce moment-là la société privée de Paul Barril peut permettre à certaines autorités françaises de contourner cet embargo ?

Non, je ne crois pas. Je ne crois pas du tout. Surtout je vous en prie, ne mettez pas Paul Barril dans la catégorie des forces françaises. C'est ce qu'on appelle un mensonge.

J'ai bien dit qu'il dirigeait une société privée. Je vous demande simplement si cette société ne peut pas servir de couverture ?

C'est totalement impensable ! Pour moi, c'est totalement impensable. Je vois mal des autorités militaires françaises passer par des intermédiaires de cette nature, avec en plus la réputation sulfureuse qui est la leur, pour faire ce genre de truc.

On arrive à la mi-juin 1994. La France lance l'opération Turquoise pour sauver les survivants du génocide. Mais n'est-ce pas aussi à ce moment-là, pour stopper l'avancée militaire du FPR ?

En aucune manière. D'abord, vous vous souvenez

sans doute des cinq conditions que Monsieur Balladur avait émises devant l'ONU d'ailleurs. Ces conditions étaient très simples, un mandat de l'ONU. Les autres, vous les connaissez, pas de confrontations militaires avec le FPR et ça ne l'a pas été. A aucun moment, et au contraire quand il y avait des risques de ce genre, on a stoppé les hypothèses où il pouvait y avoir des combats. Et ils ont été stoppés, par l'encadrement même de Turquoise par les autorités politiques les plus élevées. J'ai été moi-même dans une situation de ce genre quand il y a eu risque à Butare, j'ai dit non, votre mission, votre mandat n'est pas celui-là, alors que je me permets de vous dire qu'ils étaient quelques fois menacés.

D'où le rappel du colonel Tauzin ?

Sans doute.

Fin juin 1994, Kigali est sur le point de tomber aux mains du FPR. Aujourd'hui Guillaume Ancel, un ancien officier de l'opération Turquoise, affirme qu'il avait l'ordre d'opération de préparer un raid sur Kigali ?

Il est normal que dans ces unités militaires, quand on veut réussir on prépare toutes les hypothèses. Je ne sais pas si celle-là était préparée. Je me tiens à la feuille de route qui était celle de Turquoise : sauver le maximum de gens. C'est ce qui a été fait. Je regrette d'ailleurs, je ne parle pas de vous-même, mais des médias en général n'avancent jamais cette raison. Ça a été fait pour des dizaines de milliers de personnes quelque soit leur origine. Je suis très fier de ce qu'a fait l'opération Turquoise. Et je le répéterai sur tous les tons, et dut-on rompre les relations diplomatiques avec le Rwanda, ça m'est complètement indifférent. Jamais je ne m'excuserai au nom de la France.

Voulez-vous dire qu'à ce moment-là, lorsque ce raid sur Kigali est éventuellement envisagé, vous vous y opposez au sein du gouvernement français ?

Non, parce que je n'ai jamais vu cette hypothèse. Je sais que l'inverse a été évoqué. « Surtout ne touchez pas à Kigali ». Et moi j'étais dans cet esprit, d'où la création de la zone humanitaire sûre. Il n'était pas question qu'on se lance dans une opération dans Kigali qui était beaucoup trop dangereuse si jamais il fallait la faire et, politiquement, extrêmement désastreuse. Donc non.

Le 27 juin 1994, vos soldats découvrent qu'il y a sur

la colline de Bisesero à l'ouest du pays, plusieurs centaines de rescapés tutsis qui essaient encore d'échapper aux génocidaires. Mais l'opération de sauvetage n'a lieu que le 30 juin. Pourquoi ce décalage ?

Parce qu'on était en opération. Voilà c'est tout. Vous avez deux jeeps qui sont sur le terrain avec 4 ou 5 types dans chaque jeep. Vous allez faire des escalades pour aller chercher les gens alors que le soir tombe, alors que vous n'avez pas d'ordre dans ce sens, qu'on vous dit au contraire, « faites attention, vous ne savez pas qui c'est, revenez à votre base, demandez des ordres ». Pour vraiment juger, les pieds dans ses pantoufles vingt ans plus tard, c'est vraiment une connerie. Et je vous en prie, n'allez pas dans ce sens.

En juillet 1994, les principaux génocidaires du gouvernement intérimaire rwandais s'enfuient au Congo-Kinshasa par le poste frontière de Cyangugu. Or ce sont vos soldats qui contrôlent ce poste frontière. Pourquoi laissent-ils passer ces grands criminels ?

Parce que nous n'avions aucun mandat pour les arrêter. Est-ce que vous savez ce que c'est que le droit international ? Nous n'avions aucun mandat de l'ONU pour les arrêter. Alors qu'on ne nous demande pas à la fois, en même temps, et souvent par les mêmes journalistes, d'intervenir et de ne pas intervenir. Parce que ça, ça suffit !

Est-ce que vous n'auriez pas pu les faire arrêter ou les mettre en résidence surveillée en attendant que les instances judiciaires internationales se prononcent sur leur cas ?

C'est ça, gentiment avec des menottes, dans un coin, surveillés par des soldats français avec les photos que les gens auraient été bien contents de prendre. Non ! Ça n'a pas de sens. Nous avions un mandat, ce mandat nous l'avons respecté. Si jamais nous ne l'avions pas respecté, nous serions aujourd'hui devant le Tribunal pénal international. Ce n'est pas le cas et ça ne sera jamais le cas.

A l'époque, est-ce que le ministère de la Défense sait tout ce que font les militaires français ou bien est-ce que, via le chef d'état-major particulier de l'Élysée, le général Quesnot, et via les nouvelles forces spéciales des Commandements des opérations spéciales (COS), certaines choses peuvent vous échapper ?

Dans une opération aussi complexe, naturellement des incidents quotidiens peuvent échapper au mi-

nistre ou à ses collaborateurs. En général la circulation de l'information est fluide et transparente. En ce qui concerne les COS, il est normal que dans des unités opérationnelles, vous ayez une partie de ces unités qui soient discrètes, secrètes, c'est tout à fait normal. Ils continueront à le faire. Demandez et vous aurez j'espère la totalité des ordres qui ont été donnés, des dépêches diplomatiques, des consignes. Vous verrez bien à partir de ça.

A l'époque vous, le ministre de droite, vous cohabitez avec un vieux président de gauche. Est-ce que François Mitterrand n'a pas tendance à se méfier de vous et à vous court-circuiter ?

Tout cela est possible. La nature humaine est ainsi faite. Je n'ai pas eu ce sentiment, ni le Premier ministre, ni Monsieur Juppé. Nous avions un gouvernement qui était très solidaire pour traverser la période de cohabitation de la meilleure façon possible, c'est-à-dire ne pas donner le sentiment où la réalité qu'il y avait au sein de l'exécutif des divergences, je peux vous dire qu'avec le président de la République que je rencontrais plusieurs fois par semaine, il n'y a jamais eu la moindre différence d'interprétation.

Mais, avez-vous appris des années plus tard certaines initiatives dont vous n'étiez pas au courant à l'époque ?

Non, aucune. Regardez les faits eux-mêmes et voilà. Essayez de vous mettre dans la position de soldats français qui se trouvent dans une situation de chaos généralisé avec des tueries de part et d'autres, y compris des tueries provoquées par le FPR également, hélas.

Vous parlez de vos soldats : de 1990 à 1994, l'armée française est au côté des Forces armées rwandaises (FAR). Et tout d'un coup, en juin 1994, vous demandez à cette armée de devenir neutre. Est-ce que nécessairement, il n'y a pas d'officiers français qui renâclent, qui restent fidèles à leurs anciens frères d'armes ?

Je n'ai jamais reçu cela comme information, ça m'étonnerait. Je sais ce qu'on leur enseigne dans les écoles de guerre et je sais que c'est une situation toujours très difficile, mais la première force d'un soldat, c'est d'obéir aux ordres qu'il reçoit. Je n'ai pas eu d'éléments me permettant de penser qu'ils n'y aient pas obéi. Or les ordres qu'ils recevaient étaient to-

talement autres, c'était de ne jamais affronter directement le FPR, ça a été le cas. Il n'y a pas eu un seul incident militaire à proprement parler, pas un seul mort du côté français, contrairement à ce qui a été dit par certains de vos confrères. Et deuxièmement ils avaient le devoir de sauver, sauver le maximum de vies humaines avec le minimum de forces du côté des Turquoise. C'était d'ailleurs de l'ordre de 700 hommes. En face, vous aviez une armée soutenue par la base arrière qui était l'Ouganda de plusieurs dizaines de milliers d'hommes.

Il n'y a pas eu de morts côté français, mais il y a eu des prisonniers faits par le FPR dont vous avez dû négocier la libération ?

Oui, il y a eu un incident de cette nature qui a duré quelques heures, tout à fait. Comme ça se passe toujours dans les périodes chaotiques. Je crois à ma connaissance que ça s'est très bien passé. Ça n'a pas dû dépasser une journée.

Combien de prisonniers français à l'époque ?

Je n'ai pas le chiffre. Je sais qu'il y a eu un incident qui a été réglé à l'amiable d'ailleurs par le FPR d'un côté, par l'armée française de l'autre. Personne n'en parle plus d'ailleurs.

Lundi dernier, lors d'un colloque organisé à Paris par l'association RBF-France Forum, vous vous êtes prononcé pour la déclassification de toutes les archives concernant le rôle de la France au Rwanda. Est-ce que vous confirmez ?

Bien sûr. Je ne pense pas qu'il y ait sous la notion de secret défense, qui est réelle et qui est utile en général, là, quelque chose à cacher. En tout cas, je ne vois pas maintenant. Vingt ans après, il me semble que ça serait de bonne politique, justement pour apaiser, pour aller vers cet objectif de réconciliation, que tout cela soit mis sur la table avec le maximum de clarté.

Est-ce que vous savez que parmi les archives manquantes, il y a celles qui concernent votre visite au Rwanda en pleine opération Turquoise le 29 juin ?

Il y a des moments où on a envie d'être beaucoup plus méchants avec les journalistes. Un de vos confrères a dit « Monsieur Léotard est venu avec des belles chaussures ». Si c'est ça le journalisme, il faut mieux fermer la porte. Si c'est ça le journalisme, il y a vraiment de quoi pleurer.

Est-ce que vous avez des archives personnelles sur

cette époque ? Est-ce que vous êtes prêt à les rendre publiques ?

Je n'en ai pas, j'ai tout laissé, les deux fois où j'ai été ministre à la disposition de l'Etat, c'est-à-dire aux archives nationales.

En 1997, une mission parlementaire Quilès a entendu plusieurs dizaines d'acteurs, de témoins. Mais en droit français, une mission ne peut pas obliger quelqu'un à témoigner. Est-ce qu'il ne faut pas aller plus loin et créer une commission ?

Si le Parlement décidait d'en faire une, elle aurait lieu. La justice est à l'œuvre. Le Tribunal pénal international a encore, je crois, 14 cas à examiner avant la fin de l'année. Mais si l'ONU ou si la France ont fait confiance en ce tribunal, ce n'est pas pour se substituer à lui.

Donc vous n'êtes pas pour une commission d'enquête parlementaire ?

Je m'en fous. Alors là, je peux vous dire, vraiment je m'en fous. Je ne suis plus parlementaire. Si elle a lieu et qu'elle me demande de témoigner, je viendrai avec beaucoup de bonheur.

Je pense à vos collègues du gouvernement de l'époque, Edouard Balladur, Alain Juppé, Hubert Védrine le secrétaire général de l'Elysée. Dans cette volonté que vous avez de faire dévoiler toute la vérité, est-ce que vous êtes prêt à leur demander de s'associer à votre démarche ?

J'ai autre chose à faire actuellement. Je me suis retiré, je ne sais pas si vous savez ce que c'est. Le jour où vous ne serez plus journaliste, vous souhaiterez peut-être bouquiner, faire autre chose du sport ou je ne sais quoi. C'est mon cas. Je me suis retiré des affaires publiques, mais si je peux jouer un rôle qui permette d'avoir sur ce sujet, sur cette période, des éléments de vérité, je le ferai naturellement et c'est normal.